

Image not found or type unknown



Pension alimentaire pour majeur

Par **evy**, le **03/02/2010** à **10:51**

Bonjour, je paye actuellement une pension alimentaire à la mère de mon fils âgé de plus de 19 ans, il est étudiant mais touche 940€ de revenus et subvient lui-même à ses frais bien qu'il réside toujours chez sa mère. Suis-je obligé de continuer à régler cette pension alimentaire bien qu'il ait des revenus, ou puis-je lui donner cette pension à lui-même et non à la mère vu qu'il est majeur ? Je ne suis pas contre de payer mais je voudrais savoir mes droits. Merci